



Syndicat mixte  
du Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel  
18 rue Notre Dame 22240 PLEVENON  
Tél. 02 96 41 50 83  
accueil@caperquyfrehel.fr

Envoyé en préfecture le 26/09/2025  
Reçu en préfecture le 26/09/2025  
Publié le  
ID : 022-252203146-20250926-CS\_23092025\_CR-AU

# Comité syndical Compte-rendu

Réunion du 23 septembre 2025  
9h30 – Mairie de Plurien

Nom	Fonction	Collectivité	Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)
L. THOMAS	Présidente	Département des Côtes d'Armor	X		
M.-C. COTIN	Titulaire	Département des Côtes d'Armor	X		
N. TRAVERT-LE ROUX	Titulaire	Département des Côtes d'Armor	X		
J.-R. CARFANTAN	Titulaire	Département des Côtes d'Armor		X	
N. NOWAK	Suppléant	Département des Côtes d'Armor	X		
J.-L. BARBO	Titulaire	Lamballe Terre et Mer (Coëtmieux)	X		
P.-A. BLEVIN	Titulaire	Lamballe Terre et Mer (Pléneuf Val André)		X	
P. HERCOUET	Titulaire	Lamballe Terre et Mer (Lamballe)		X	
P. LESNARD	1 <sup>er</sup> Vice-Président	Lamballe Terre et Mer (Adjoint Erquy)	X		
J.-P. OMNES	3 <sup>e</sup> Vice-Président	Lamballe Terre et Mer (Plurien)	X		
A.-G. MILLORIT	Suppléante	Lamballe Terre et Mer (Moncontour)		X	
D. BURLLOT	Suppléant	Lamballe Terre et Mer (Elu Lamballe-Armor)		X	
M.-M. MICHEL	Titulaire	Dinan Agglomération (Saint Cast le Guildo)	X		
M. MOISAN	2 <sup>e</sup> Vice-Présidente	Dinan Agglomération (Fréhel)	X		
D. LECHIEN	Titulaire	Dinan Agglomération (Dinan)		X	
D. PERCHE	Titulaire	Dinan Agglomération (Ruca)		X	
H. VAN PRAAG	4 <sup>e</sup> Vice-Président	Dinan Agglomération (Plévenon)	X		
J. MEHOUS	Suppléante	Dinan Agglomération (Elue Fréhel)		X	
F. PASCAL	Suppléant	Dinan Agglomération (Elu Plévenon)		X	
M.-L. CAYATTE	Directrice	Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel	X		
A. LE GOFFIC	Comptabilité et RH	Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel	X		

Monsieur Jean-René CARFANTAN, titulaire, est excusé, Madame Nathalie NOWAK, suppléante, peut prendre part au vote.

## ORDRE DU JOUR

### Administration générale et financière

#### 1. Délibération N°11/25 : Décision modificative budgétaire

La Présidente indique qu'une décision modificative budgétaire est nécessaire afin de finaliser quelques écritures comptables pour la fin d'année. Notamment, il manque des crédits au chapitre 66 - Charges financières.

La Présidente et les membres du Bureau proposent la décision modificative suivante :

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 01/2025	
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	
6288 - Autres services extérieurs	-1 000,00 €
6615 - Intérêts ligne de trésorerie	1 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>

**Délibération du Comité syndical** : Le comité syndical valide à l'unanimité la décision modification budgétaire N°01/2025.

### Ressources humaines

#### 2. Recrutement Aurélie LE GOFFIC (information)

Suite à sa demande de mutation, Madame Diane Di PASQUALE-BLANC a quitté le Syndicat mixte le 22 août 2025. Elle est remplacée par Madame Aurélie LE GOFFIC par contrat pour une durée d'un an.

**Remarques du Comité syndical** : Pas de remarque.

### 3. Protection Sociale Complémentaire : Santé (information)

Lors du Comité syndical en date du 25 février 2025, le Syndicat mixte a mandaté le Centre des Gestion des Côtes d'Armor pour participer à l'appel à concurrence pour souscrire un contrat d'assurance pour la garantie santé dans le cadre de la protection sociale complémentaire.

Le CDG 22 a choisi la MNT pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2031.

La collectivité aura la possibilité d'adhérer à tout moment sur toute la durée du contrat.

Aurélié assistera à la réunion d'information le 29 septembre 2025.

Pour procéder à l'adhésion le calendrier est le suivant :

1. Déclaration de l'intention d'adhérer via la "lettre d'intention" MNT (courrier transmis par la MNT)
2. Avis du CST sur l'adhésion : le 27/11/2025 (avec saisine avant le 24/10/2025)
3. Délibération du Conseil Syndical : Elle devra porter sur les deux points suivants :
  - a. L'adhésion effective de votre collectivité à la convention de participation
  - b. Le montant de la participation versée par la collectivité (montant forfaitaire en euros) : après le CST, avant la fin de l'année
4. Signature des conditions particulières par la collectivité transmise par la MNT : Septembre –décembre 2025
5. Communication auprès des agents par la MNT : Septembre –décembre 2025
6. Adhésion des agents = Durant toute la durée du contrat.

Lors du prochain Comité syndical, nous vous proposerons les modalités pour validation de l'adhésion au contrat par délibération.

**Remarques du Comité syndical** : Pas de remarque.

## Education à l'Environnement

### 4. Délibération N°12/25 : Modification du tarif « Fort La Latte »

La Présidente rappelle que le Syndicat mixte propose une animation pour les groupes qui couple une balade guidée entre le Cap Fréhel et le Fort La Latte et une visite du Fort La Latte.

La visite du Fort La Latte nous est facturée actuellement 30 € par groupe, montant que nous refacturons au groupe sur le contrat animation.

Le Fort La Latte souhaite augmenter son tarif à hauteur de 35€.

#### ANIMATIONS GROUPES SCOLAIRES

FORFAITS	Enfance/jeunesse Grand Site (4 Communes)*	Enfance/jeunesse LTM + DA *	Enfance/jeunesse Hors Territoire*	Animation Collège (Partenariat Département)
1 Journée	95,00 €	142,00 €	189,00 €	250,00 €
Suppl	4,00 €	6,00 €	8,00 €	
1/2 Journée	54,00 €	81,00 €	108,00 €	
Suppl	3,00 €	4,00 €	5,00 €	
1/4 Journée	27,00 €	41,00 €	54,00 €	
Suppl	2,00 €	2,50 €	3,00 €	
Visite Château Fort La Latte	<b>35,00 € par groupe</b>			
Kit Hygiène Créée	1,50 € par personne			

\* Ecoles et ALSH

Suppl : Supplément par personne au delà d'un groupe de 25 personnes

#### ANIMATIONS GROUPES ADULTES

FORFAITS	Adultes (associations, ...)	Adultes (week-end et jours fériés)	Hébergeurs (105 Communes) accueillant des groupes (si plus de 10 gp/an)	Tourisme Entreprise
1 Journée	320,00 €	480,00 €	226,00 €	624,00 €
Suppl	13,00 €	19,50 €		
1/2 Journée	179,00 €	268,50 €	126,00 €	312,00 €
Suppl	7,00 €	10,50 €		
Visite Château Fort La Latte	<b>35,00 € par groupe</b>			
Kit Hygiène Créée	1,50 € par personne			

Suppl : Supplément par personne au delà d'un groupe de 25 personnes

#### Délibération du Comité syndical :

Le Comité syndical valide à l'unanimité le changement de tarif et la mise à jour du tableau de tarif de groupe.

### 5. Points d'informations

La création de l'exposition sur l'estran à destination des tous petits, financé par le FEAMPA, est achevée. L'exposition a été présentée dans la salle muséo des locaux du Grand Site pendant deux semaines du 2 au 12 septembre. L'inauguration a eu lieu le mardi 9 septembre à 18h30.

#### Remarques du Comité syndical :

Il a été souligné l'intérêt de renforcer la communication autour de l'exposition, afin de mieux valoriser son contenu et d'en accroître la visibilité auprès du public. Il a été proposé d'explorer des moyens de diffusion plus larges, notamment pour les classes maternelles.

Les membres du comité ont exprimé le souhait que l'exposition puisse s'étendre à l'échelle du département par la suite.

## Label Grand Site de France

### 6. Délibération N°13/25 : Plan d'interprétation et de sensibilisation du Marais de l'Islet

La conception du plan d'interprétation et de sensibilisation a été réalisée pendant les années 2023 – 2024. Pour rappel, le marais de l'Islet est un site d'intérêt remarquable à l'échelle régionale et nationale. Il joue un rôle important en termes de fonctionnalité pour les espèces présentes (nursérie de poissons, halte et reposoir pour l'avifaune, limicoles, ardiés, et laridés, et zone de reproduction pour les oiseaux paludicoles). Concernant la végétation, Jean-Marie Géhu, éminent botaniste et phyto-sociologue, a classé ce marais maritime en 5ème position (sur 30) à l'échelle nationale en termes de richesse de diversité et d'originalité des formations végétales, et ce, malgré sa taille relativement réduite (50 ha). Au total, au moins 6 grands types d'habitat d'intérêt communautaire sont présents sur les lieux (dune mobile, dune grise, lande sèche, frênaie de pente et de ravins, prés salés et formations de marais maritime, végétation des falaises). L'estuaire de l'Islet constitue une unité paysagère à part entière du Grand Site de France Cap d'Erquy – Cap Fréhel. De multiples pratiques sont relevées sur cet espace littoral : baignade, randonnée pédestre et équestre, activité nautique (planche à voile, jet ski, bateau à moteur...), balade de chien sans laisse,... Le marais est longé par de grands itinéraires de randonnée : le GR34 et l'EV4 (Vélomaritime). Il est à proximité de l'équibreizh et des circuits de balade du centre équestre Les Cognets.

Le marais est donc très fréquenté et ce pendant toute l'année. Cette importante fréquentation nécessite de renforcer la sensibilisation auprès des usagers afin de communiquer sur la richesse naturelle du site et les bonnes pratiques à adopter afin de ne pas dégrader les habitats naturels et les espèces associées.

Le premier objectif de ce projet est donc de présenter au grand public, la biodiversité du site, son fonctionnement ainsi que son caractère exceptionnel. Les différents modules/panneaux seront répartis sur tout le pourtour du marais. Les panneaux actuellement en place seront remplacés et réactualisés dans leur contenu mais aussi dans leur nombre, format et implantation afin d'être intégré dans le paysage.

Le second objectif est de marquer l'entrée et la sortie de l'espace naturel du marais afin d'indiquer au visiteur-promeneur le milieu dans lequel il pénètre et duquel il sort. Comprendre cette notion d'entrée et sortie pour adopter un comportement adapté en indiquant pourquoi, ici tel ou tel comportement est d'autant plus important. Indiquer ces notions d'entrées permet également d'indiquer aux visiteurs, qu'à partir de cet endroit, ils peuvent rencontrer des espèces particulières, trouver des informations spécifiques sur des sujets précis. De nombreuses activités sont pratiquées sur le marais avec pour certaines des impacts négatifs sur les milieux. Aussi, l'objectif est de les sensibiliser (cavaliers, propriétaires de chiens, de drones, kayakistes, ...) aux bonnes pratiques.

7 panneaux d'entrée de site sont prévus sur les points les plus passant du marais.

Le troisième objectif est paysager. Le dispositif d'interprétation respectera le principe de sobriété et d'intégration paysagère prôné par les Grands Sites de France.

La Région Bretagne, la DREAL et la commune de Plurien ont cofinancé la conception du contenu de ce plan d'interprétation et de sensibilisation.

Une demande de financements à hauteur de 45 062,50 euros a été faite auprès du Galpa Saint Brieuc pour obtenir des financements FEAMPA pour la mise en œuvre du plan d'interprétation (la finalisation du contenu, la fabrication et la pose de la scénographie ainsi que le suivi de la création, la conception et la mise en ligne du contenu dématérialisé, ainsi que l'évaluation du projet). Un avis favorable de la Commission Mer et Littoral a été rendu au mois de juillet 2025.

**Délibération du Comité syndical :**

Le comité syndical valide à l'unanimité la demande de subvention FEAMPA, en vue de la mise en œuvre du plan d'interprétation du Marais de l'Islet.

Il autorise la Présidente à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

**7. Délibération N° 14/25 : Subvention d'investissement de la DREAL**

Pour rappel, il reste une enveloppe sur la subvention 2025 de la DREAL dédiées aux actions du Grand Site, à hauteur de 9000 euros. La Présidente propose de consacrer cette somme à la mise en œuvre du schéma de la signalétique pour laquelle une première subvention de 15 000 euros a été demandée à la DREAL cette année.

Le plan de financement sera le suivant :

	Schéma de la signalétique	
DREAL	9 000 €	80%
Autofinancement Syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel	2 250 €	20%
Total	11 250 €	100 %

**Délibération du Comité syndical :**

Le comité syndical valide à l'unanimité la demande de subvention auprès de la DREAL et autorise la Présidente à signer tous les documents afférents.

**8. Points d'informations sur le renouvellement du Label (Information)**

Les 1<sup>ères</sup> et 2<sup>e</sup> parties correspondant à la présentation du territoire et au bilan du 1<sup>er</sup> label ont été envoyées pour relecture au cours de l'été aux membres du comité de pilotage et au comité technique du Grand Site et à d'autres partenaires tel que le Réseau des Grands Sites de France et la DREAL.

La 3<sup>e</sup> partie du dossier porte sur le projet du deuxième label et la 4<sup>e</sup> expose le pilotage du projet (gouvernance, moyens humains, partenaires etc...). Ces deux parties seront envoyées début septembre pour relecture.

Le dossier devrait être déposé au mois d'octobre pour la CDNPS (Commission Départementale Nature, Paysage et Sites) du mois de novembre.

**Remarques du Comité syndical :**

Marie-Laure Cayatte précise la procédure de renouvellement : après passage en CDNPS, il y aura deux visites, celle de l'inspecteur général et celle d'une délégation du Réseau des Grands Sites de France. Puis le dossier sera présenté devant la CSSPP (Commission Supérieure des Sites, Perspectives et Paysage), vraisemblablement après les élections.

## Questions diverses / Informations

**Les Rencontres des Grands Sites** ont lieu les 1,2 et 3 octobre 2025 à Dunkerque sur le thème « le patrimoine bâti, un patrimoine vivant, source de projet et de développement dans les Grands Sites de France ».

**La séance est levée à 11h10.**

**La Présidente,  
Lisa THOMAS**



The seal is circular with the text "syndicat mixte" at the top and "Grand Site Cap d'Erquy-Cap Fréhel" at the bottom. In the center, there is a small illustration of a landscape with a building and trees.